



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 NOVEMBRE 2023

Délibération n° D_23_0570

Conseil(s) d'arrondissement(s) saisi(s) pour avis : 3e, 5e
Commission saisie pour avis : Urbanisme - Nature en ville - Sûreté
Commission(s) consultée(s) pour information :

Objet : Attribution de subventions pour la protection animale

Direction : Direction de la santé
Rapporteur : Monsieur Gautier CHAPUIS

Date de convocation du Conseil municipal : 9 novembre 2023

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 73

Délibération publiée le : 22 novembre 2023

PRESIDENT : Monsieur Grégory DOUCET

SECRETAIRE ELU : Mme Sonia ZDOROVZOFF

PRESENTS : Mme ALCOVER, Mme AUGÉY, M. BERZANE, M. BILLARD, M. BLACHE, M. BLANC, Mme BLANC, Mme BORBON, M. BOSETTI, Mme BOUAGGA, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. BROLIQUIER, Mme BRUVIER HAMM, Mme CABOT, M. CHAPUIS, M. CHIHI, Mme CONDEMINE, Mme CROIZIER, M. CUCHERAT, M. DEBRAY, Mme DELAUNAY, Mme DE LAURENS, Mme DE MONTILLE, M. DOUCET, M. DRIOLI, Mme DUBOT, M. DUVERNOIS, M. EKINCI, Mme FERRARI, Mme FRÉRY, Mme GAILLIOUT, M. GENOUVRIER, Mme GEORGEL, M. GIRAUD, M. GIRAULT, M. GODINOT, Mme GOUST, Mme HENOCQUE, M. HUSSON, M. KÉPÉNÉKIAN, M. KIMELFELD, Mme LEGER, M. LÉVY, M. LUNGENSTRASS, M. MAES, Mme MARAS, M. MICHAUD, M. MONOT, Mme NUBLAT-FAURE, M. ODIARD, M. OLIVER, Mme PERRIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. PRIETO, Mme PRIN, M. REVEL, Mme ROCH, M. SOUVESTRE, Mme TOMIC, M. VASSELIN, Mme VERNEY-CARRON, Mme VIDAL, M. VIVIEN, Mme ZDOROVZOFF, M. ZINCK.

ABSENTS EXCUSES ET DEPOTS DE POUVOIRS : Mme DESRIEUX, M. CHEVALIER (pouvoir à M. SOUVESTRE), Mme RUNEL (pouvoir à Mme LEGER), Mme DUBOIS BERTRAND (pouvoir à Mme BRAIBANT THORAVAL), Mme POPOFF (pouvoir à M. HUSSON), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à M. LÉVY), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT), M. HERNANDEZ (pouvoir à Mme BORBON).

Délibération n° D_23_0570

Attribution de subventions pour la protection animale

Le Conseil municipal,

Vu le rapport en date du 17 octobre 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Dans le cadre de ses missions et des obligations réglementaires, la Ville de Lyon intervient en matière de santé animale, par l'intermédiaire de la direction de la santé, acteur de santé globale.

Pour l'aider dans cette tâche, des associations interviennent et assurent des missions spécifiques, et permettent à la collectivité d'obtenir des données nécessaires à la mise en place de politiques publiques de santé mais également sont des relais de l'action publique auprès de la population. Deux associations sollicitent des subventions pour accomplir leur mission.

La Société Protectrice des Animaux (SPA) :

1- Dispensaire

Le dispensaire de la Société Protectrice des Animaux, installé 62 rue Saint Maximin à Lyon 3ème, est ouvert aux personnes disposant de faibles ressources (avec justificatifs) pour assurer les soins et la surveillance sanitaire de leurs animaux de compagnie.

Les animaux sont soignés gratuitement et une participation financière aux frais de fonctionnement est laissée à la libre appréciation de leurs propriétaires dont une majorité habite la ville de Lyon. La présence animale est souvent un des éléments essentiels dans la vie de ces personnes défavorisées, en grande précarité pour certaines, et leur apporte un réconfort psychologique. Ces animaux leur permettent également de rester socialisées.

Les vaccinations et les traitements antiparasitaires des animaux préservent la population des zoonoses et des maladies épizootiques. De plus, la stérilisation chirurgicale participe à la maîtrise de la prolifération des chats et de la surpopulation canine. Les frais vétérinaires sont souvent difficiles à supporter pour ces personnes disposant de faibles revenus et qui par ailleurs sont extrêmement attachées à leurs animaux.

L'activité de ce dispensaire est donc d'une réelle utilité.

En outre, cette association participe à la réinsertion sociale de personnes lyonnaises en chômage de longue durée en leur proposant des contrats de travail au sein de ses structures de soins. Ces actions sont complémentaires des missions de police sanitaire dont le Maire est investi, permettant une « humanisation » de la prise en charge du problème de la prolifération des animaux en ville et jouent un rôle social dans l'intégration des animaux et dans la prophylaxie sanitaire.

2- Coordination des bénévoles lors des campagnes de « Chats Libres »

Depuis plus d'un an, une expérimentation a lieu sur le territoire de Lyon, en partenariat avec la direction de la santé, la SPA et l'association « les Chats de Loyasse », pour faire procéder, à la capture, à la stérilisation et à l'identification des chats, puis à leur relâche sur site.

Les chats ainsi pris en charge sont laissés en liberté mais identifiés avec soit le Maire de Lyon, soit les associations partenaires en tant que propriétaire, ce qui permet de garantir leur suivi sanitaire et également de leur conférer ce statut de « chat libre ».

Cette expérimentation permet à la Ville de Lyon de remplir son obligation de gestion des populations félines, et cette méthode a fait la preuve de son efficacité dans la maîtrise de la prolifération des populations (à titre indicatif un couple de chats non stérilisés peut théoriquement

engendrer une descendance de plusieurs milliers d'individus en quelques années).

Ce partenariat qui permet à la fois le suivi vétérinaire de ces animaux, la réduction des nuisances de voisinage lié aux odeurs d'urine et aux miaulements des femelles en période de fécondité mérite donc d'être soutenu et poursuivi.

Le principe d'une subvention de 5 000 € est proposé à cette association au titre de ses missions de soins et surveillance des animaux.

Les chats de Loyasse :

Fondée le 6 mai 2017, et reconnue d'intérêt général, cette association a pour but d'accorder une aide aux personnes (mères nourricières), aux associations et petites structures qui s'occupent des chats errants ainsi que d'autres animaux abandonnés ou maltraités.

La mission s'exerce sur plusieurs axes :

- distribution alimentaire, de matériel médical ou d'abris en fonction des besoins ;
- financement de soins vétérinaires et stérilisations ;
- sensibilisation du public sur les conditions de vie des chats errants ou libres ;
- récolte de denrées alimentaires, matériel médical ou nécessaire à la fabrication des abris.

Cette association entend limiter la prolifération des chats errants, et participe ainsi à la politique de salubrité de ville de Lyon. Son action assure aussi bien une intervention qu'une médiation avec les acteurs de terrain et est nécessaire au bon relai entre les pouvoirs publics et les bénévoles de terrain.

Cette année 2022, l'association a pu trouver un local qui servira de lieu de « transition » pour les chatons et chats adultes qui seront trouvés pendant les captures lors des campagnes de stérilisation ou les animaux qui sont signalés sur Lyon. Les familles d'accueil étant en nombre limité, il n'est pas toujours possible de trouver une solution pour les accueillir. Ce local permet donc de temporiser et d'organiser le placement soit sur le Refuge de Marennes ou en famille d'accueil.

Pour les chatons, l'objectif est donc de les accueillir avant une visite chez le vétérinaire, pour mise en quarantaine, pour suivi de soins et avant leur placement en famille d'accueil.

Pour les chats adultes : le local servirait à accueillir temporairement les chats en convalescence suite aux stérilisations, blessures, maladies ou autres...

Afin de limiter cette prolifération et de garantir le bien-être de ces animaux et la protection de la santé publique des habitants, le principe d'une subvention de 8 500 € est proposé à cette association au titre des missions indiquées qui correspondent au montant de son loyer annuel pour le local.

Vu l'avis favorable du Conseil du 5e arrondissement en date du 09/11/2023

Vu l'avis favorable du Conseil du 3e arrondissement en date du 09/11/2023

DELIBERE

- 1 - Le principe de la subvention est approuvé et le maire est autorisé à allouer une subvention de 5 000 € au dispensaire de la SPA de Lyon, et de 8 500 € aux Chats de Loyasse.

- 2 - La dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours, article 6574 fonction 112 ligne de crédit 41140, Programme SANTEPUB – Opération ANIMO.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Lyon, signé le 20/11/2023

Grégory DOUCET